

Appel à projets de recherche

« Grande pauvreté - comment l'éviter, comment en sortir »

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, créée par le décret 2019-1369 du 16 décembre 2019, est portée par l'Hôpital de Nanterre – Max Fourestier, également connu sous le nom de CASH de Nanterre.

La Fondation, soutenue depuis son lancement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, a pour objectif de répondre à l'enjeu commun aux acteurs œuvrant dans le champ de la précarité : documenter et analyser les trajectoires de vie et les expériences des personnes en situation de précarité et, par le développement de recherches-actions, innover, proposer des dispositifs adaptés et les évaluer pour faire évoluer la connaissance et les pratiques.

Plus d'informations : www.fondation-recherche-precarite.org

Conformément à ses missions statutaires et en particulier le financement de programmes de recherche dans une approche pluridisciplinaire sur les questions d'exclusion sociale et de précarité, **la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale émet un nouvel appel à projets de recherche.**

Dans la suite de l'appel à projets émis par la Fondation en 2021, **la thématique générale proposée aux porteurs de projets est celle de la grande pauvreté**, en écho avec les missions au quotidien de l'hôpital de Nanterre, acteur référent dans l'approche sanitaire et sociale des populations précaires et exclues.

Si les mesures du taux de pauvreté sont relativement stables, on constate une évolution dans les typologies des personnes touchées : plus jeunes, plus urbains, plus de populations étrangères, plus de familles monoparentales, mineurs isolés, étudiants...

Les phénomènes de pauvreté sont souvent durables, multidimensionnels, avec les questions centrales de l'entrée dans la pauvreté, comme de la sortie ou non-sortie de la pauvreté.

Les projets pourront prendre en compte l'impact massif de la crise énergétique et de la grande inflation sur la pauvreté. L'envolée du prix de l'énergie et plus encore des produits alimentaires risque d'accroître très rapidement l'entrée et le maintien en pauvreté des travailleurs pauvres et d'une partie des classes moyennes. Le maintien du pouvoir d'achat est aujourd'hui la première préoccupation des ménages et les mesures d'indexation des aides sociales et du salaire minimum ainsi que les aides ciblées ne couvrent qu'une petite partie des dépenses d'énergie et de l'alimentation.

Une attention particulière sera accordée aux **projets établissant une collaboration étroite entre recherche et action** : les projets portés par les chercheurs et les acteurs (associations, collectivités territoriales, hôpitaux, autres intervenants et acteurs de la lutte contre la pauvreté) veilleront à co-construire des projets de recherche pour l'action, et sur l'action.

Les projets peuvent aller du cadre local au cadre national, voire international.

Par la contribution de démarches de recherche en lien avec des actions de lutte contre l'entrée dans la pauvreté, ou en permettant la sortie, cet appel à projets vise à faire émerger **des dispositifs innovants, des expérimentations prometteuses**, susceptibles, grâce aux enseignements de la recherche, d'être pérennisés, mis en œuvre avec une plus grande ampleur, ou auprès d'autres publics et territoires. C'est dans ce cadre, et avec ce type d'objectifs, que cet appel à projets bénéficie d'un co-financement de la Banque des Territoires.

Les données et pratiques de l'hôpital de Nanterre dans ses missions de soin, d'hébergement et de réinsertion méritent exploitation et mise en perspective : des projets de recherche spécifiques en lien avec ces données et ces pratiques seront accueillies avec le plus grand intérêt.

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale a plus particulièrement retenu les thèmes spécifiques de recherche suivants :

- **Structures innovant dans le domaine de la santé et/ou de l'hébergement de personnes âgées précaires ou de femmes en situation de vulnérabilité.**
Les projets qui seraient retenus dans ce cadre seront plus spécifiquement financés grâce au partenariat avec la Banque des Territoires.
- **Prise en charge des situations de pauvreté pour de nouvelles populations**, notamment les **jeunes mères** sans domicile, les **enfants** en situation de grande pauvreté, les **familles** fragilisées par le contexte de crise économique (dont le phénomène critique de la précarité énergétique), les **étudiants** isolés...
- **Prise en compte des liens entre la grande pauvreté et l'état de santé ou l'accès aux soins** : inégalités sociales de santé, non-accès aux droits ou non-recours, conséquences (psychologiques, discriminations, ressentis sur la qualité de vie) de ces inégalités d'accès...

Financement :

Le financement de la Fondation ne pourra dépasser 50 000€, pour l'ensemble du projet, quelle qu'en soit sa durée (de 1 à 3 ans).

Le financement par la Fondation devra être déterminant pour la mise en œuvre du projet, ce qui n'exclut pas la possibilité de faire appel à des fonds complémentaires.

Les dépenses éligibles sont précisées dans un document spécifique, à consulter sur la plateforme de candidature en ligne.

Dossier de candidature :

Dans un premier temps, il conviendra de fournir une **note d'intention, sous la forme d'un document de 2 pages maximum**, comportant les éléments principaux du projet : contexte, objectifs, méthodologie, résultats attendus, équipe de recherche.

Le dépôt de cette note d'intention se fera via une plateforme en ligne, accessible via :

aap.fondation-recherche-precarite.org

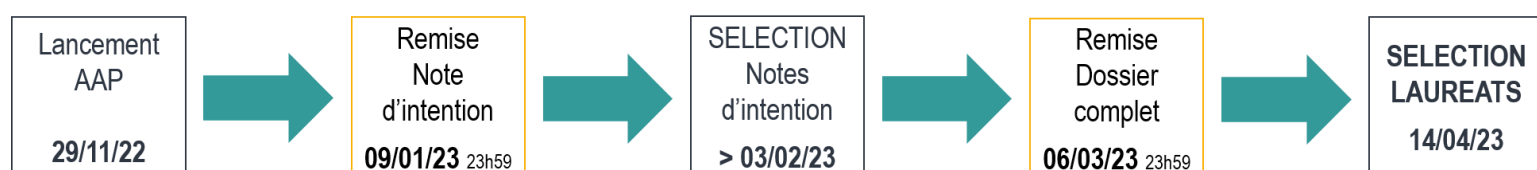
du 29 novembre 2022, 10h00, au 9 janvier 2023, 23h59.

Les porteurs des projets pré-sélectionnés (au plus tard le 3 février 2023) déposeront ensuite un **dossier de candidature complet** (cf. formulaire à remplir et documents à joindre en ligne), qui devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du porteur principal du projet, ainsi que de la structure associée ;
- Résumé du projet ;
- Description détaillée du projet comprenant : aspect novateur par rapport à la problématique de la grande pauvreté, objectifs recherchés, méthodologie utilisée et rôle des différents intervenants, conformité réglementaire et juridique des conventions à passer ;
- Calendrier retenu ;
- Budget global du projet, dont co-financements, financement demandé à la Fondation ;
- Bibliographie synthétique ;
- CV courts, présentant les références académiques et/ou travaux de recherches principaux du porteur du projet ainsi que des principaux intervenants.

Les dossiers de candidature ne correspondant pas à l'appel, incomplets, ou remis après la date limite de dépôt du 6 mars 2023, 23h59, ne seront pas pris en compte.

Les projets seront examinés par le Conseil scientifique, puis soumis pour sélection finale au Conseil d'administration de la Fondation. L'annonce aux lauréats est prévue le 14 avril 2023.



Obligations du bénéficiaire :

Rapports de recherche :

- Des comptes-rendus des actions réalisés seront demandés tous les 6 mois.
- Les équipes s'engagent à fournir un rapport final, au plus tard 3 mois après la fin du projet, rapport susceptible de donner lieu à publication, sous forme de *working paper*, d'article, voire de livre, en plus des communications externes de la Fondation.
- Pour un projet sur plus de 2 ans, un rapport à mi-parcours sera également attendu.

Communication :

- Apposition du logo de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale sur l'ensemble des documents de communication.
- Mention du concours financier de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles).
- En complément, les projets bénéficiaires d'un engagement financier ayant pour origine le co-financement de Banque des Territoires devront, sur la base d'un kit de communication qui leur sera remis par la Fondation, communiquer également sur le soutien apporté par la Banque des Territoires.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projet, vous pouvez adresser un courriel à : fondation-recherche-precarite.aap@ch-nanterre.fr